

État de la situation de l'élevage des animaux à fourrure au Québec



État de la situation
de l'élevage
des animaux à fourrure
au Québec

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec 

État de la situation de l'élevage des animaux à fourrure au Québec

➤ Direction de l'innovation scientifique et technologique

Conception, recherche et rédaction

Michel Flamand, agronome, *Ph. D.*

Soutien technique

Isabelle Beaulieu

Catherine Boivin, agronome

Sara Dufour

Audrey Rancourt

Linda Roy

➤ Direction des communications

Gilles Laplante, conception de la couverture

Mario Rancourt, révision linguistique

➤ Pierre Sénéchal, révision linguistique

Cette publication a été produite par le :

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Direction de l'innovation scientifique et technologique

Crédits photographiques :

- Association des producteurs de renards du Québec (APRQ)
- Alain Côté, président de l'APRQ
- Association professionnelle des producteurs de fourrure du Québec (APPFQ)
- Mireille Grenier, secrétaire de l'APPFQ
- Mario Boutin, directeur de l'APPFQ

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006

ISBN-13 : 978-2-550-47708-2 (version imprimée)

ISBN-10 : 2-550-47708-1 (version imprimée)

ISBN-13 : 978-2-550-47709-9 (PDF)

ISBN-10 : 2-550-47709-X (PDF)

06-0173

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Industrie de la fourrure	1
1. ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES.....	3
1.1. VISON D'ÉLEVAGE	3
Production mondiale	3
Production canadienne.....	4
Production québécoise	6
1.2. RENARD D'ÉLEVAGE.....	8
Production mondiale	8
Production canadienne.....	9
Production québécoise	11
2. INNOVATION ET TRANSFERT TECHNOLOGIQUE	13
3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR	15
3.1. SYNTHÈSE DU VOLUME DE PRODUCTION ET IMPACT ÉCONOMIQUE DE L'INDUSTRIE DE LA FOURRURE.....	15
3.2. PROBLÉMATIQUES DU SECTEUR.....	16
3.2.1 Normes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)	16
3.2.2 Disposition des animaux morts.....	17
3.2.3 Constituants alimentaires	17
3.2.4 Registre d'élevage	18
3.2.5 Programmes de soutien au développement et au transfert technologique.....	18
3.2.6 Diversification de l'élevage par d'autres espèces d'animaux à fourrure.....	18
3.2.7 Masse critique	19
CONCLUSION.....	20

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1.1	Production mondiale de peaux de visons d'élevage	3
Tableau 1.1.2	Évolution de la production de visons d'élevage au Canada	5
Tableau 1.1.3	Évolution de la production de visons d'élevage au Québec	6
Tableau 1.1.4	Importance des différentes couleurs dans l'ensemble de la production au Canada et au Québec en 2005	7
Tableau 1.2.1	Offre mondiale de peaux de renards d'élevage	8
Tableau 1.2.2	Évolution de la production de renards d'élevage au Canada	10
Tableau 1.2.3	Évolution de la production de renards d'élevage au Québec	11
Tableau 3.1.1	Sommaire de l'évolution de la production québécoise au cours des dernières années.....	15
Tableau 3.1.2	Sommaire des exportations québécoises et canadiennes de l'industrie de la fourrure au cours des dernières années (en M\$ canadiens).....	16

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1.1	Production mondiale de peaux de visons d'élevage en 2005	4
Figure 1.1.2	Évolution de la valeur moyenne des peaux de visons au Canada	5
Figure 1.1.3	Évolution du nombre moyen de visonneaux par femelle au Québec.....	7
Figure 1.2.1	Production mondiale de peaux de renards d'élevage en 2005.....	9
Figure 1.2.2	Évolution de la valeur moyenne des peaux de renards	10
Figure 1.2.3	Évolution du nombre moyen de renardeaux par femelle (productivité)	12

INTRODUCTION

Industrie de la fourrure

Le marché de la fourrure, qui était très fort dans les années 70 et 80, a connu une forte chute après le krach boursier de 1987. Une peau de vison, qui se vendait en moyenne 50 \$, a vu son prix baisser jusqu'à 20 \$. Progressivement, le marché s'est raffermi, si bien que, l'année dernière, les éleveurs de visons canadiens pouvaient obtenir 52 \$ en moyenne pour une peau de vison noir. La moyenne de la première vente de cette année, à l'encan à Toronto, a été d'environ 69 \$. Il s'y est même vendu des peaux de vison à plus de 400 \$ chacune. En plus des marchés traditionnels où la demande est très forte, il y a les marchés émergents chinois et russes qui font monter le prix des fourrures.

Le Conseil canadien de la fourrure (CCF) a diffusé un communiqué pour faire état de la situation, telle qu'elle a été constatée tout récemment à l'encan de la North American Fur Auctions (NAFA) à Toronto, confirmant ainsi la tendance très forte dans les enchères européennes. Par rapport à février 2005, les prix ont doublé, voire triplé dans certains cas, pour atteindre des niveaux records.

Enfin, un autre facteur, qui contribue à l'augmentation de la demande, résulte des efforts faits par l'industrie de la fourrure depuis quelques années pour renverser une certaine opinion publique qui dénonçait cette industrie en invoquant des arguments écologiques. Des campagnes ont été menées pour convaincre les gens que la fourrure était « la matière mode écologique par excellence » en comparaison des fourrures synthétiques fabriquées à partir du pétrole, une ressource non renouvelable.

La fourrure fait partie intégrante de l'histoire et de la culture canadiennes. C'est aussi un produit écologique basé sur l'utilisation durable de la faune que l'industrie s'engage à respecter, selon des standards parmi les plus stricts au monde. Lorsque l'on porte de la fourrure, on soutient les peuples autochtones et les personnes qui vivent de la nature et qui vouent un intérêt évident à la protection des habitats naturels. L'identification du Canada avec la fourrure se fait tout naturellement chez les consommateurs du monde entier. Aujourd'hui, la fourrure exprime une très forte tendance mode.

Industrie Canada évalue la valeur des exportations de fourrures en 2004 à 361 millions de dollars canadiens, une augmentation de 8 % par rapport à l'année précédente. Les ventes au détail aux États-Unis, le principal marché pour les vêtements en fourrure fabriqués au Canada, ont augmenté de 7,5 % pour atteindre un record de 1,8 milliard de dollars américains au cours de l'hiver 2003-2004.

L'année dernière, les ventes au détail de fourrures au Canada et aux États-Unis ont atteint 2 milliards de dollars américains; le marché mondial fut, pour sa part, de plus de 11,7 milliards de dollars. Au Canada, les ventes au détail ont atteint 300 millions de dollars et il y a eu, en outre, des exportations de fourrures pour une valeur de 360 millions de dollars.

Au Québec, comme ailleurs au Canada, l'industrie du vêtement fait face à un défi de taille créé par la concurrence des pays asiatiques. Pour le relever, nous devons mettre en valeur nos forces, c'est-à-dire l'expertise extraordinaire de nos artisans et la qualité supérieure de nos fourrures. Comme la fourrure fait partie de notre héritage culturel et que, à travers le monde, on associe facilement nos hivers froids à nos fourrures de grande qualité, le Québec possède un net avantage sur le reste de l'industrie du vêtement.

La créativité manifestée par une nouvelle vague de designers jeunes et branchés, de bonnes performances économiques sur les marchés traditionnels d'Europe et d'Amérique du Nord de même que l'émergence de nouveaux marchés en Chine et en Russie font que le prix des peaux de vison et des autres animaux à fourrure a fait un bond de 30 % à 40 % à l'occasion des récents encans qui ont eu lieu à Toronto et en Europe.

La popularité des fourrures est due notamment à l'influence de jeunes designers qui ont créé de nouveaux styles, ayant d'abord attiré l'attention des artistes de la musique pop et du cinéma. Par la suite, une foule de jeunes consommateurs a suivi. On mentionne qu'actuellement, plus de la moitié de la clientèle est âgée de moins de 45 ans.

Le Québec ne fait pas exception à cette vague avec un groupe de designers à l'esprit novateur dont font partie les Andy The-Ahn, Nadia Toto, Marie Saint-Pierre et même Mariouche Gagné qui, avec ses fourrures recyclées, attire de nombreux jeunes et contribue par le fait même à la popularité de la fourrure. Tous ces créateurs ont mis au point des techniques pour rendre les manteaux beaucoup plus légers, mais, en revanche, moins chauds que par le passé.

La mode a carrément pris le dessus sur la lutte contre le froid. Des nouveaux styles décontractés et avant-gardistes ainsi que des accessoires sexy peuvent maintenant être portés aussi bien avec des jeans qu'avec des vêtements de soirée. Les petites pièces de vêtement sont aussi plus abordables et facilitent l'achat d'une première fourrure. En outre, les détaillants constatent un intérêt accru de la part de la clientèle masculine, une tendance lancée par les artistes *hip-hop* et qui s'étend progressivement. Les ventes masculines ont augmenté de 8 % l'année dernière.

1. ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES

1.1 VISON D'ÉLEVAGE

Production mondiale

La production mondiale de peaux de vison d'élevage a augmenté d'environ 5 % annuellement depuis le début des années 2000. La production mondiale (tableau 1.1.1 et figure 1.1.1) a été estimée à un peu plus de 42 millions de peaux en 2005. Le Danemark est le premier pays producteur, avec 32 % de la production mondiale. Le Canada occupe le septième rang avec seulement 5 % de la production mondiale. Depuis quelques années, la Chine a développé cet élevage d'une façon exponentielle, si bien qu'elle se classe actuellement au deuxième rang, avec 20 % de la production mondiale (exportations seulement). La production mondiale se compose principalement de vison noir, mais il se produit également plusieurs autres variétés : brun foncé, bleu, etc.

Tableau 1.1.1 Production mondiale de peaux de visons d'élevage

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Danemark	10 900 000	12 200 000	12 200 000	12 200 000	12 500 000	12 900 000
Finlande	2 000 000	2 000 000	1 900 000	1 900 000	1 700 000	1 950 000
Suède	1 200 000	1 325 000	1 400 000	1 400 000	1 350 000	1 400 000
Norvège	315 000	330 000	360 000	350 000	300 000	430 000
Islande	155 000	160 000	165 000	165 000	150 000	150 000
Production scandinave	14 570 000	16 015 000	16 025 000	16 015 000	16 000 000	16 830 000
États-Unis	2 650 000	2 570 000	2 600 000	2 550 000	2 600 000	2 700 000
Russie	2 250 000	2 500 000	2 700 000	2 700 000	2 400 000	2 000 000
Chine (exportations)	3 300 000	3 700 000	4 100 000	5 000 000	6 500 000	8 000 000
Hollande	2 750 000	3 000 000	3 000 000	3 100 000	3 250 000	3 300 000
Canada	1 300 000	1 400 000	1 500 000	1 700 000	1 750 000	1 800 000
Pologne	600 000	800 000	1 000 000	1 100 000	1 500 000	1 800 000
États baltiques	420 000	510 000	650 000	800 000	1 000 000	1 250 000
Espagne	275 000	300 000	375 000	400 000	420 000	450 000
Autres	2 118 000	2 055 000	1 915 000	1 975 000	2 060 000	2 090 000
TOTAL	30 233 000	32 850 000	33 865 000	35 340 000	37 480 000	40 220 000

Source : Oslo Skinnauksjoner sl., 2006

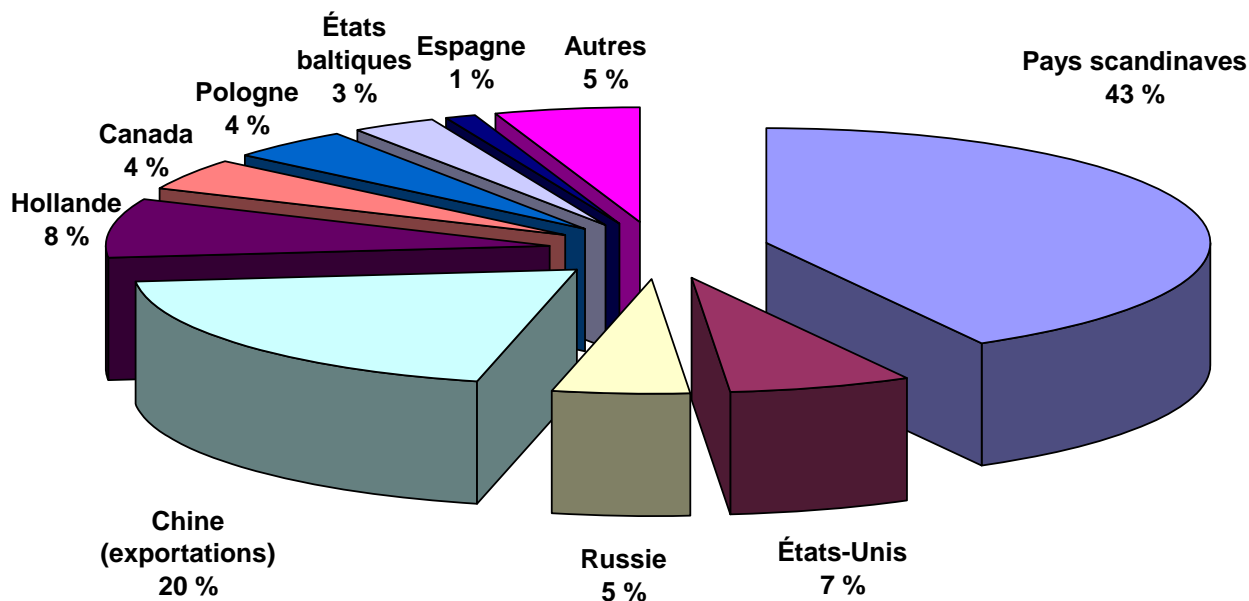


Figure 1.1.1 Production mondiale de peaux de visons d'élevage en 2005

Production canadienne

Les mauvaises conditions du marché, qui ont eu cours jusqu'en 1992, ont eu un effet négatif sur le volume de la production des peaux de vison au Canada. Selon les données de Statistique Canada, le nombre d'élevage de visons a beaucoup diminué de 1982 à 1998, passant de 704 à seulement 196. Parallèlement, la production annuelle a chuté de 1,46 million à environ 1 million de peaux au cours de la même période. Les principales provinces productrices (selon le recensement de 2005) sont, par ordre d'importance, la Nouvelle-Écosse (762 100 peaux), l'Ontario (264 500 peaux), la Colombie-Britannique (173 000 peaux), Terre-Neuve-et-Labrador (49 600 peaux) et le Québec (43 900 peaux). À la suite de la chute des prix et de la baisse du nombre de peaux mises sur le marché, la valeur totale de la production canadienne s'établissait à 29,26 millions de dollars en 1998, comparativement à 66,12 millions de dollars en 1986. Cependant, à la suite d'un redressement important des prix au cours des dernières années (figure 1.1.2), le nombre d'entreprises est en augmentation, passant de 180 en 1999 à 232 en 2005 (tableau 1.1.2). La valeur totale de la production canadienne au cours de cette même période passait de 45,06 millions de dollars en 1999 à 95,54 millions de dollars en 2005. Depuis, le prix moyen des peaux ne cesse d'augmenter, si bien que l'on a obtenu des prix records avec des peaux qui se sont vendues à 73,06 \$ chacune au dernier encan de Toronto, en février 2006.

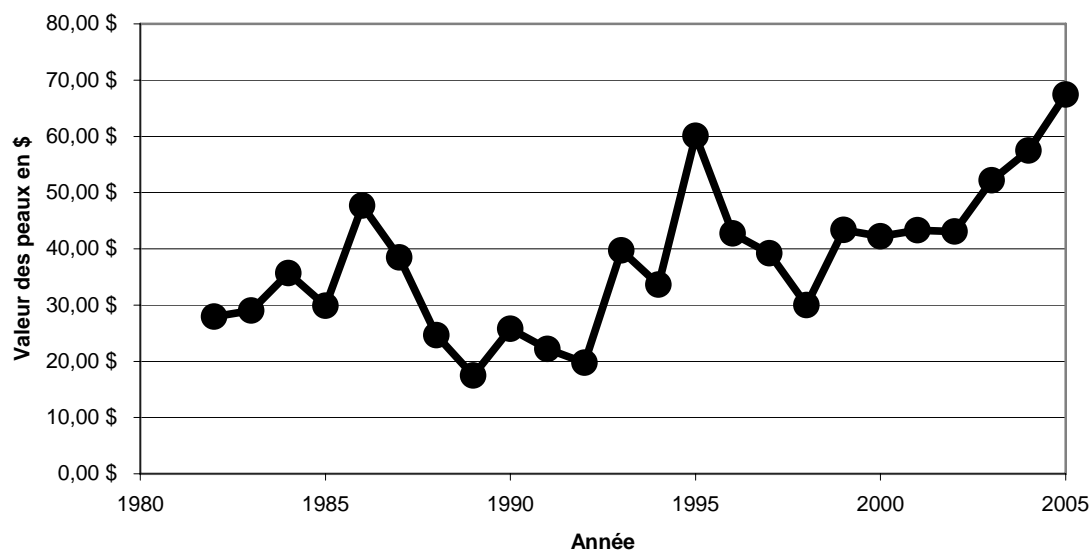


Figure 1.1.2 Évolution de la valeur moyenne des peaux de visons au Canada

Tableau 1.1.2 Évolution de la production de visons d'élevage au Canada

Année	Nombre de fermes	Nombre de peaux produites	Valeur moyenne des peaux	Valeur totale des peaux
1982	704	1 465 961	27,92 \$	40 930 489 \$
1983	618	1 485 886	29,04 \$	43 154 366 \$
1984	569	1 402 066	35,70 \$	50 048 504 \$
1985	512	1 429 234	29,87 \$	42 697 827 \$
1986	570	1 387 102	47,67 \$	66 122 575 \$
1987	498	1 280 695	38,49 \$	49 295 429 \$
1988	468	1 428 462	24,64 \$	35 202 110 \$
1989	404	1 476 950	17,45 \$	25 774 364 \$
1990	336	929 702	25,79 \$	23 974 287 \$
1991	302	926 632	22,21 \$	20 577 287 \$
1992	257	951 229	19,75 \$	18 790 600 \$
1993	224	788 200	39,70 \$	31 289 498 \$
1994	212	859 500	33,61 \$	28 891 389 \$
1995	200	917 300	60,11 \$	55 143 082 \$
1996	206	922 200	42,72 \$	39 392 182 \$
1997	204	1 001 100	39,18 \$	39 224 759 \$
1998	196	976 400	29,96 \$	29 258 389 \$
1999	180	1 039 800	43,33 \$	45 055 694 \$
2000	180	1 074 500	42,23 \$	45 429 023 \$
2001	190	1 133 900	43,30 \$	49 317 550 \$
2002	203	1 140 450	43,07 \$	48 646 874 \$
2003	230	1 461 600	52,17 \$	76 251 071 \$
2004	227	1 470 900	57,49 \$	84 564 388 \$
2005	232	1 417 000	67,42 \$	95 539 741 \$

Source : Statistique Canada, 2006

Production québécoise

Les mauvaises conditions que le marché a connues jusqu'en 1992 ont également eu un effet négatif sur le volume de la production des peaux de vison au Québec. En 1982, les 171 élevages québécois comptaient un total de 92 588 femelles et ont produit 323 973 visonneaux tandis que le recensement de 2005 ne rapporte que 13 élevages, avec 12 100 femelles en production et 48 547 visonneaux réchappés au sevrage (tableau 1.1.3). On remarque, par contre, une amélioration de la productivité au cours des dernières années, laissant présager que les éleveurs restant en production sont les plus efficaces (figure 1.1.3). La situation du marché des peaux de vison, qui s'est toutefois stabilisée depuis les dernières années, pourrait avoir un effet bénéfique sur l'élevage dans le futur.

Tableau 1.1.3 Évolution de la production de visons d'élevage au Québec

Année	Nombre d'élevages	Nombre de femelles en production	Nombre de visonneaux	Nombre moyen de visonneaux par femelle
1982	171	92 588	323 973	3,50
1983	146	84 524	308 111	3,65
1984	114	71 959	267 475	3,71
1985	102	68 636	230 590	3,36
1986	60	39 706	134 104	3,37
1987	53	34 656	127 254	3,67
1988	52	37 676	135 461	3,60
1989	43	36 689	124 856	3,40
1990	32	23 913	79 642	3,33
1991	37	23 798	82 370	3,46
1992	33	16 908	62 969	3,72
1993	27	14 766	52 410	3,55
1994	22	15 615	50 411	3,23
1995	19	16 929	56 189	3,32
1996	15	16 980	58 928	3,47
1997	17	15 935	57 753	3,62
1998	17	15 957	57 266	3,59
1999	18	16 383	55 571	3,39
2000	19	15 490	55 061	3,55
2001	20	15 977	53 687	3,36
2002	20	15 179	61 398	4,04
2003	18	13 676	53 353	3,90
2004	14	11 800	47 626	4,04
2005	13	12 100	48 547	4,01

Source : DIST, MAPAQ, 2006

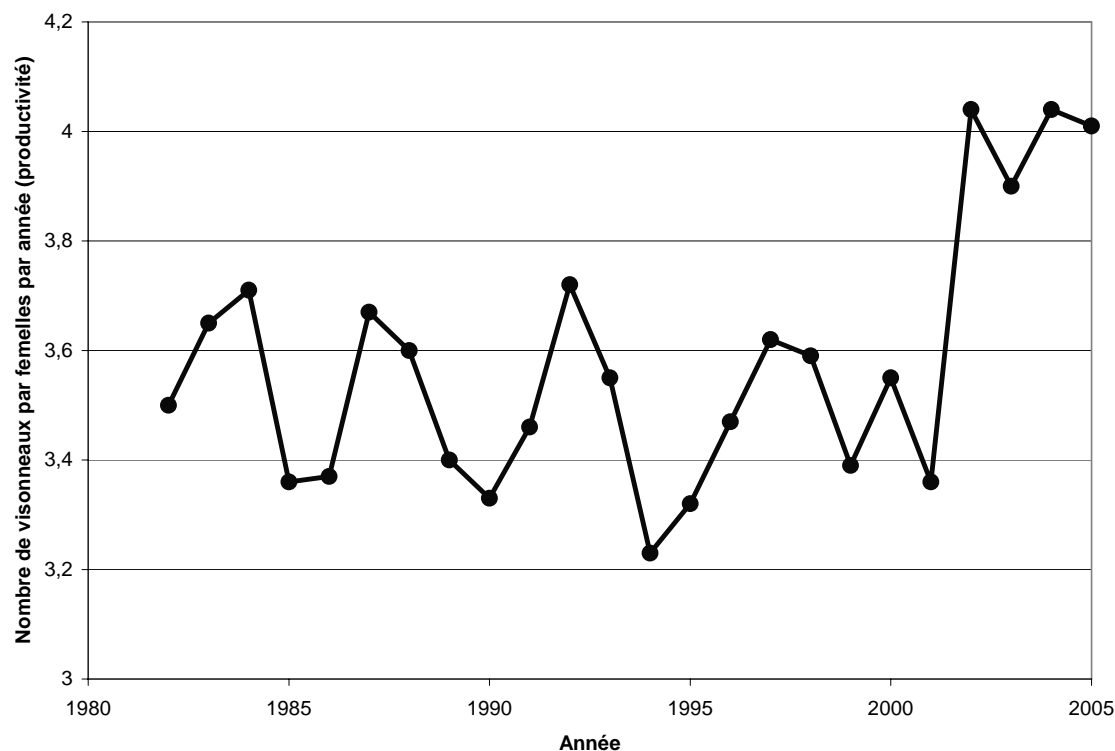


Figure 1.1.3 Évolution du nombre moyen de visonneaux par femelle au Québec

Selon le centre de vente de la North American Fur Auctions (NAFA), les éleveurs de visons du Québec produisent surtout différentes teintes de brun foncé (60 %), du vison noir (33 %) ainsi que plusieurs autres variétés (7 %), tout comme c'est le cas dans l'ensemble des autres provinces (tableau 1.1.4).

Tableau 1.1.4 Importance des différentes couleurs dans l'ensemble de la production au Canada et au Québec en 2005

Couleur	Proportion de la production (%)	
	Canada	Québec
Noir	49,4	33,2
Teintes de brun		
Mahogany ou acajou	28,2	24,1
Demi-buff	9,6	4,8
Pastel	7,0	31,4
Saphir	3,5	7,7
Bleu iris	0,5	0,3

Source : North American Fur Auctions, 2006

L'élevage du vison est surtout une activité à temps plein, car on compte en moyenne 930 femelles par ferme. Cette situation rend les éleveurs plus vulnérables aux fluctuations du marché, surtout lors des baisses de prix.

1.2 RENARD D'ÉLEVAGE

Production mondiale

En raison du contexte économique difficile vécu par toute l'industrie de la fourrure à partir de la moitié des années 80, la production mondiale de renard a continuellement diminué de 1986 à 1993, le nombre de peaux offertes sur le marché étant passé de 5,9 millions à seulement 2,6 millions. Par la suite, la situation s'est rétablie et la production mondiale s'est stabilisée autour de 5 millions de peaux de renard jusqu'en 2001. Depuis, on observe une croissance d'environ 5 % annuellement pour atteindre 6,5 millions de peaux en 2005 (tableau 1.2.1 et figure 1.2.1).

Fait nouveau, depuis les dernières années, sur les 6,53 millions de peaux mises en vente en 2005, la Chine, maintenant premier pays producteur au monde, en fournissait 3,50 millions, ce qui représentait 54 % de la production mondiale. Elle était suivie par la Finlande (2,15 millions de peaux), la Pologne (170 000 peaux) et la Russie (150 000 peaux). Le Canada, avec une production qui s'est stabilisée au cours des dernières années, se retrouve au septième rang parmi les pays producteurs, avec une production de 35 000 peaux de renard. La production mondiale se compose surtout de renards bleus (80 %), de ses mutations (10 %) et d'autres couleurs (10 %), dont principalement l'argenté. Cependant, les conditions du marché au cours des dernières années ont favorisé une légère augmentation de la production des variétés argentées et bleu argenté.

Tableau 1.2.1 Offre mondiale de peaux de renards d'élevage

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Finlande	1 900 000	2 115 000	2 200 000	2 275 000	2 400 000	2 150 000
Danemark	45 000	43 000	40 000	35 000	30 000	18 000
Norvège	357 000	370 000	373 000	340 000	345 000	345 000
Suède	10 000					
Islande	18 000	18 000	15 000	12 000	8 000	6 000
Production Scandinave	2 330 000	2 546 000	2 628 000	2 662 000	2 783 000	2 519 000
Chine	1 400 000	1 800 000	2 000 000	2 400 000	2 800 000	3 500 000
Pologne	220 000	260 000	260 000	200 000	180 000	170 000
Russie	350 000	350 000	400 000	370 000	270 000	150 000
États baltiques	74 000	80 000	80 000	80 000	80 000	100 000
Canada	40 000	40 000	35 000	35 000	35 000	35 000
Etats-Unis	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Argentine	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Hollande	20 000	8 000	8 000	10 000	10 000	10 000
Autres	9 000	8 000	8 000	5 000	5 000	5 000
TOTAL	4 483 000	5 132 000	5 459 000	5 802 000	6 203 000	6 529 000

Source : Oslo Skinnauksjoner sl., 2006

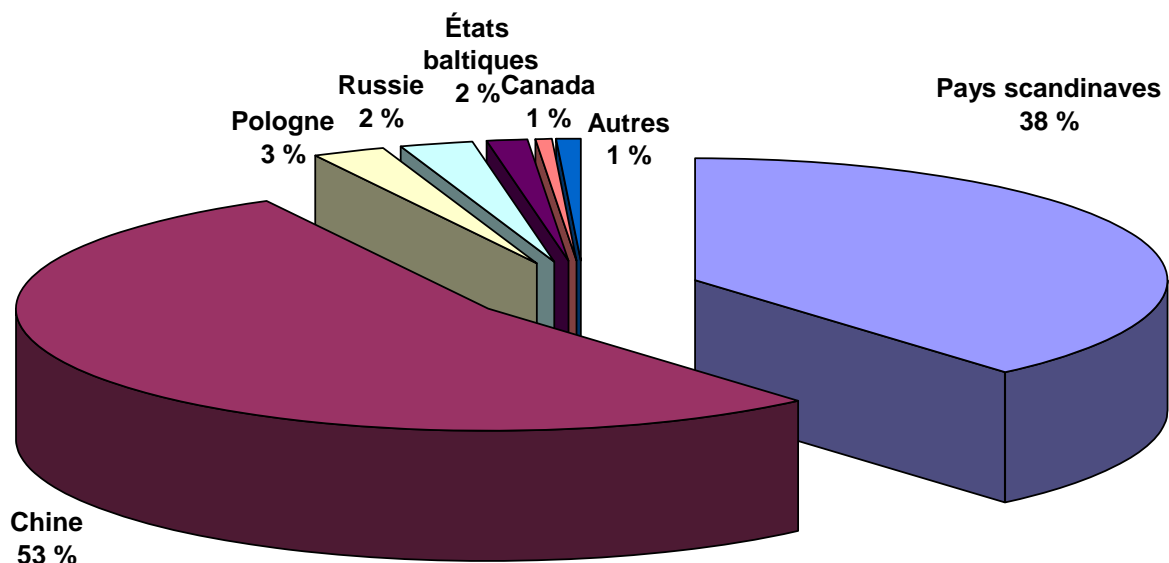


Figure 1.2.1 Production mondiale de peaux de renards d'élevage en 2005

Production canadienne

La dernière crise mondiale dans le marché des fourrures, causée essentiellement par une surproduction mondiale, une situation économique difficile et des changements dans la mode, a eu des effets désastreux sur la production de renards au Canada. Selon Statistique Canada, la production canadienne atteignait un sommet de 113 476 peaux en 1989. Celle-ci a, par la suite, décliné radicalement pour atteindre seulement 11 100 peaux en 2005 (tableau 1.2.2). Les principales provinces productrices (en 2005) sont par ordre d'importance : le Québec (2 190 peaux), Terre-Neuve-et-Labrador (2 080 peaux), l'Île-du-Prince-Édouard (2 000 peaux), le Nouveau-Brunswick (1 330 peaux) et la Nouvelle-Écosse (1 100 peaux). Actuellement, selon les dernières observations, les provinces de l'Atlantique, qui incluent Terre-Neuve-et-Labrador, sont en pleine expansion, si bien que ces provinces ont dépassé le Québec à titre de principaux producteurs de renards au Canada. Selon les statistiques de 2004, la variété argentée constitue 86 % de la production canadienne, tandis que, au niveau international, la bleue est de loin la plus populaire.

À la suite de la chute des prix (figure 1.2.2) et de la baisse du nombre de peaux mises sur le marché, la valeur totale de la production canadienne s'établissait à 1,06 million de dollars en 2005, comparativement à 1,25 million de dollars en 1998. Cependant, à la suite d'un redressement des prix au cours des dernières années, le nombre d'entreprises semble vouloir tout de même diminuer, passant de 105 en 2002 à 99 en 2005 (tableau 1.2.2).

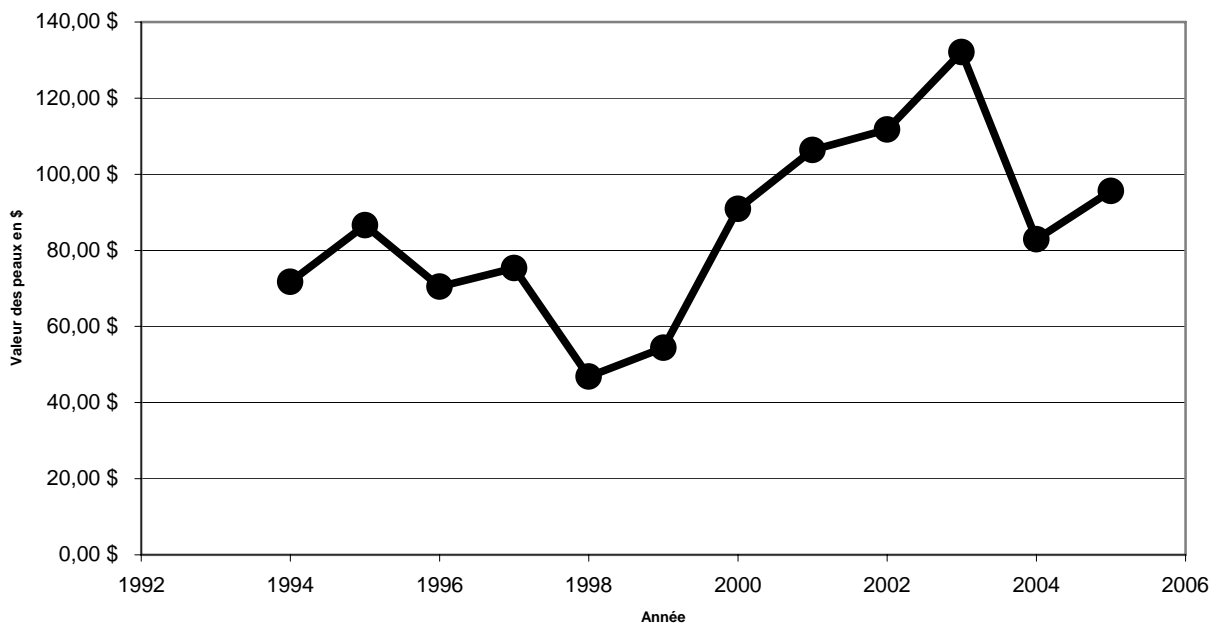


Figure 1.2.2 Évolution de la valeur moyenne des peaux de renards

Tableau 1.2.2 Évolution de la production de renards d'élevage au Canada

Année	Nombre d'élevages	Nombre de peaux produites	Valeur moyenne des peaux	Valeur totale des peaux
1994	398	32 500	71,70 \$	2 330 310 \$
1995	335	32 700	86,57 \$	2 830 938 \$
1996	302	26 510	70,49 \$	1 868 872 \$
1997	272	27 510	75,33 \$	2 072 255 \$
1998	250	26 510	46,82 \$	1 241 346 \$
1999	203	24 090	54,40 \$	1 310 096 \$
2000	169	15 880	90,88 \$	1 443 174 \$
2001	135	13 160	106,33 \$	1 399 303 \$
2002	105	10 650	111,71 \$	1 189 712 \$
2003	110	9 530	132,13 \$	1 259 199 \$
2004	110	9 040	82,90 \$	749 416 \$
2005	99	11 100	95,63 \$	1 061 493 \$

Source : Statistique Canada, 2006

La production de 2003 s'étant écoulee à des prix plus intéressants que ceux qu'on a obtenus durant les années précédentes, le volume de la production canadienne pourrait connaître une hausse au cours des prochaines années.

Production québécoise

Au Québec, la production de renards a suivi la même tendance internationale et canadienne, c'est-à-dire qu'elle a perdu beaucoup d'importance au cours des dernières années, comme le démontre le tableau 1.2.3. Les nombres d'élevages, de femelles en production ainsi que de renardeaux produits ont grandement diminué. La productivité des élevages a, en contrepartie, fait un bond remarquable au fil des années, laissant présager que les éleveurs restant en production sont les plus efficaces (figure 1.2.3). Selon le dernier recensement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), effectué à la fin de l'année 2005, on a recensé 24 éleveurs de renards qui possédaient 1 059 femelles ayant produit 3 089 renardeaux.

Tableau 1.2.3 Évolution de la production de renards d'élevage au Québec

Année	Nombre d'élevages	Nombre de femelles en production	Nombre de renardeaux	Nombre moyen de renardeaux par femelle
1990	117	5 194	11 477	2,21
1991	100	3 992	8 660	2,17
1992	97	3 939	8 727	2,21
1993	74	2 985	6 866	2,30
1994	59	2 021	5 274	2,61
1995	59	2 298	5 820	2,53
1996	54	1 912	4 833	2,53
1997	49	2 130	5 696	2,67
1998	41	1 890	4 340	2,30
1999	32	1 311	3 165	2,40
2000	30	1 264	3 365	2,66
2001	26	901	2 429	2,70
2002	24	905	2 628	2,90
2003	24	988	2 774	2,81
2004	24	1 004	2 890	2,88
2005	24	1 059	3 089	2,92

Source : DIST, MAPAQ, 2006

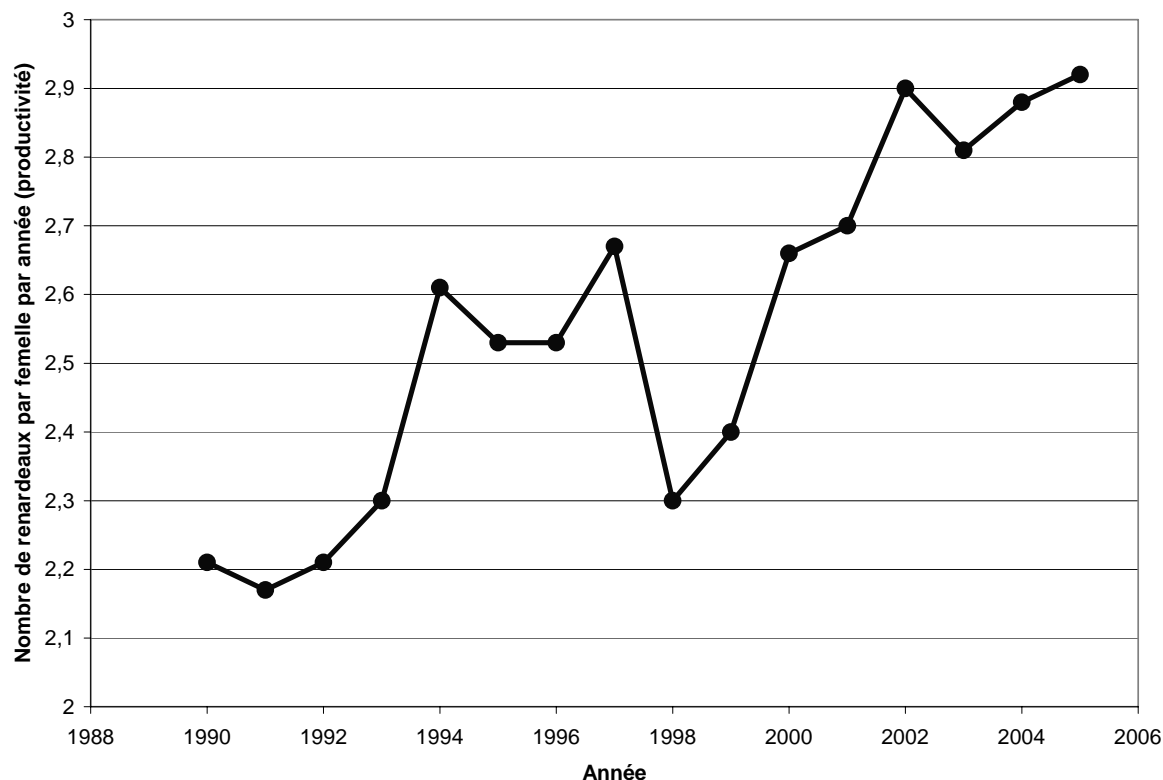


Figure 1.2.3 Évolution du nombre moyen de renardeaux par femelle (productivité)

Selon le centre de vente de la North American Fur Auctions, les éleveurs de renards du Québec ont produit surtout du renard argenté (92 %), du renard roux (5 %) et du renard croisé (2,5 %) en 2005.

L'élevage du renard représente une activité à temps partiel pour la majorité des éleveurs. En 2005, la majorité des éleveurs québécois possédaient moins de 60 femelles en production, alors qu'il en faut de 100 à 200 pour occuper une personne à temps plein.

En 2003, la tendance à la baisse semblait enfin faire une pause. Les peaux se sont vendues à des prix plus élevés au début de 2004, créant de nouveau un intérêt pour l'élevage du renard. Malgré une baisse du prix moyen des peaux l'année suivante, on observait une augmentation des prix par la suite, si bien que le prix moyen a été de 106,50 \$ (toutes variétés confondues), de 124,04 \$ (variété croisée) et de 110,25 \$ (variété argentée) au dernier encan qui a eu lieu à Toronto (février 2006). Comme le marché semble se maintenir, cet élevage pourrait de nouveau connaître une période d'expansion au Québec.

2. INNOVATION ET TRANSFERT TECHNOLOGIQUE

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec reconnaît l'élevage du renard et du vison comme une activité agricole. Les éleveurs ont donc accès aux différents services et programmes créés et offerts par le Ministère pour appuyer le développement et la consolidation de l'agriculture au Québec. Le Programme d'appui financier aux associations de producteurs désignées a été mis au point en vertu de l'article 2 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2001-2004). Il était destiné aux associations de producteurs reconnues par le Ministère, dont l'Association des producteurs de renards du Québec (APRQ) et l'Association professionnelle des producteurs de fourrure du Québec (APPFQ).

L'objectif général de ce programme, comportant quatre volets, était de favoriser l'émergence et la réalisation de projets novateurs et structurants de développement des productions agricoles pour améliorer la rentabilité et la compétitivité des entreprises agricoles. Ce même programme a été maintenu pour les années 2004-2007.

Le volet 1 (appui financier au fonctionnement) de ce programme permet le soutien financier des associations d'éleveurs afin qu'elles poursuivent le développement de leur secteur d'activité et fournissent des services à leurs membres. Le volet 4 (initiatives) de ce même programme favorise le développement et l'adoption de services, d'outils ou de technologies nouvelles permettant d'améliorer le rendement de certains secteurs de production.

Au cours des dernières années, des sommes d'argent ont été injectées dans ces élevages pour le transfert technologique (volet initiatives). Le volet initiatives du Programme d'appui financier aux associations de producteurs désignées du MAPAQ a permis la réalisation de divers projets au cours des dernières années. Ces projets étaient, entre autres, le suivi de l'insémination artificielle du renard (1998), une étude sur l'état sanitaire des visons (1999), l'informatisation d'une visonnière et une session de formation sur la sélection de renards vivants (2000), une formation sur la préparation des peaux de renard et la publication du guide renard du CRAAQ (2002), une nouvelle méthode de conservation de la semence de renard d'élevage (2005) et dernièrement, une méthode de conservation de la semence du renard avec additif (2006). Des ententes auxiliaires Canada-Québec sur le développement agroalimentaire ont permis également la réalisation de divers projets tels que la reproduction des renards dans un hangar (1986-1988), la détection des chaleurs chez les renardes (1987-1988), le développement d'un système d'abreuvement extérieur pour les renards (1989-1990) et l'introduction de l'insémination artificielle chez le renard d'élevage (1991-1995).

Au Québec, en raison du peu de scientifiques intéressés au secteur des animaux à fourrure d'élevage, la recherche dans l'élevage des animaux à fourrure est quasi-inexistante. Au Canada, la situation est assez semblable d'une province à l'autre. Toutefois, on retrouve en Nouvelle-Écosse, un Centre canadien pour la recherche sur les animaux à fourrure (CCRAF) situé au Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse (CANÉ). Il a été initié par l'Institut de la fourrure de la Nouvelle-Écosse (IFNÉ), en partenariat avec les associations locales et nationales de producteurs de vison et de renard, le ministère de l'Agriculture et des Pêcheries

de la Nouvelle-Écosse (MAPNÉ) et le Collège d'Agriculture de la Nouvelle-Écosse. Ce centre de recherche consacre beaucoup d'argent et d'efforts à la recherche et au transfert technologique, si bien que son programme de recherche sur la fourrure, conçu en collaboration avec les représentants de l'industrie, a joué un rôle de première importance pour le soutien à la production et pour la croissance régionale de la production de vison en Nouvelle-Écosse et au Canada. Comme ce centre regroupe plusieurs personnes possédant une grande expertise dans le domaine de l'élevage des animaux à fourrure, les éleveurs reçoivent des services d'une qualité exceptionnelle.

De plus, plusieurs programmes gouvernementaux (notamment de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador) d'aide directe aux éleveurs et aux nouveaux éleveurs ont été instaurés, favorisant cette expansion. Ces programmes englobent, entre autres, des subventions pour l'achat d'équipement, de cages, de broches et autres matériaux, pour l'achat de reproducteurs à haut rendement génétique provenant de l'extérieur du pays (jusqu'à 80 % du coût total) et pour une aide directe à l'établissement de fermes.

Au Québec, des programmes similaires ont déjà été mis en place et ont permis d'améliorer significativement la situation des élevages. Des programmes d'aide spéciale aux producteurs d'animaux à fourrure ont déjà été instaurés pour combler les déficits occasionnés par la production de peaux de visons (1983-1984 – Québec) et de visons et renards (1990 et 1991 – Québec-Canada). Depuis, ces programmes ont été abolis et remplacés par le Programme d'appui financier aux associations de producteurs désignées. Par contre, l'aide directe à l'éleveur est un genre d'aide qui semble revenir dans les autres provinces canadiennes. Ces programmes constituent des allègements au niveau fiscal ou des subventions couvrant en partie ou en totalité des dépenses spécifiques permettant d'améliorer l'hébergement, le rendement et la qualité des peaux. Ils incitent donc les éleveurs à devenir plus productifs à l'avenir afin de pouvoir surmonter avec plus de facilité les périodes de baisse du marché.

En somme, l'aide émanant du Programme d'appui financier aux associations de producteurs désignées est davantage tournée vers une consolidation à long terme tandis que l'aide directe aux producteurs ou futurs producteurs actuellement utilisée par certaines provinces canadiennes est une aide axée pour le développement de cette industrie. L'approche québécoise se veut donc plus préventive que celle des autres provinces.

3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

3.1 SYNTHÈSE DU VOLUME DE PRODUCTION ET IMPACT ÉCONOMIQUE DE L'INDUSTRIE DE LA FOURRURE

D'envergure internationale, le marché de la fourrure obéit très bien à la loi de l'offre et de la demande, tant sur le plan des peaux produites que des vêtements confectionnés. La production de la fourrure québécoise représente une part infime de la production mondiale, qui est surtout concentrée dans les pays scandinaves. Le volume des peaux produites a baissé de façon substantielle au cours des dernières années et les perspectives de marché ne sont pas très positives à court terme. La valeur de la production ne s'est maintenue qu'en raison d'une augmentation du prix des peaux (tableau 3.1.1).

Tableau 3.1.1 Sommaire de l'évolution de la production québécoise au cours des dernières années

Année	VISOONS			RENARDS		
	Nombre de fermes	Visonneaux produits	Valeur de la production (\$)	Nombre de fermes	Peaux produites	Valeur de la production (\$)
1989	43	124 856	2 178 737	128	14 631	545 882
1993	27	52 410	2 080 677	74	6 866	635 036
1997	17	57 753	2 262 762	49	5 696	429 080
2001	20	53 687	2 324 647	26	2 429	258 276
2004	14	47 626	2 738 019	24	2 890	239 581

Source : DIST, MAPAQ, 2006

L'industrie canadienne de la fourrure contribue, à raison de plus de 800 millions de dollars, à l'économie canadienne et procure une source de revenus à plus de 65 000 Canadiens, dont plusieurs communautés autochtones et d'autres se trouvant dans des régions rurales ou éloignées. De ce nombre, environ 2 000 personnes travaillent dans les fermes d'élevage, 2 500 dans des manufactures et à l'apprêtage, 2 500 dans la vente au détail et 1 000 dans diverses industries connexes. Des 2 millions de peaux de fourrure produites annuellement au Canada, la moitié provient des fermes d'élevage, le vison représentant la production la plus importante. Le renard est également produit en grand nombre dans les fermes.

La valeur totale des exportations de fourrures canadiennes (tableau 3.1.2) a augmenté d'un tiers au cours des cinq dernières années. Industrie Canada évalue la valeur des exportations de fourrure en 2005 à 360 millions de dollars canadiens, soit une augmentation de 8 % par rapport à l'année précédente. Les exportations québécoises vestimentaires en fourrure au cours de l'année 2005 totalisent 55 millions de dollars, soit près de 75 % des exportations nationales.

Tableau 3.1.2 Sommaire des exportations québécoises et canadiennes de l'industrie de la fourrure au cours des dernières années (en M\$ canadiens)

Année	Fourrures brutes		Fourrures apprêtées		Manteaux de fourrures et accessoires		Exportations totales	
	QUÉBEC	CANADA	QUÉBEC	CANADA	QUÉBEC	CANADA	QUÉBEC	CANADA
1996	13 297	141 364	19 504	33 166	96 561	121 747	129 362	296 277
1997	17 887	154 818	12 115	25 999	88 355	112 005	118 357	292 822
1998	8 719	146 563	14 803	34 073	81 608	106 962	105 131	287 599
1999	6 144	132 976	10 280	21 456	69 224	95 723	85 648	250 155
2000	10 617	175 924	5 946	20 307	91 079	119 272	107 642	315 504
2001	8 995	194 005	7 000	22 076	92 426	118 429	108 420	334 510
2002	14 797	197 510	8 803	25 783	79 720	103 368	103 319	326 660
2003	11 863	211 346	8 191	31 842	69 993	91 948	90 048	335 136
2004	14 603	234 487	8 818	37 295	67 859	91 400	91 279	363 181
2005	10 227	256 291	9 152	30 469	54 923	73 804	74 302	360 565

Source : Industrie Canada, 2006

Les manteaux de fourrure et les accessoires du Canada sont manufacturés surtout à Montréal (plus de 80 % du marché canadien) et à Toronto. La majeure partie de l'apprêtage est effectuée dans les villes de Montréal et Winnipeg. La commercialisation des manteaux de fourrure faits au Canada s'effectue surtout dans le cadre de l'Exposition nord-américaine mode et fourrure de Montréal (NAFFEM), organisée chaque année par l'Institut de la fourrure du Canada (IFC). Cet événement, unique en son genre en Amérique du Nord, attire plus de 200 exposants et 5 000 acheteurs et génère, pendant les quatre jours qu'il dure, des ventes dépassant les 100 millions de dollars. L'exportation canadienne de manteaux de fourrure est destinée surtout aux États-Unis (plus de 80 %), à la Russie et à l'Union européenne. Les ventes au détail aux États-Unis, le principal marché pour les vêtements de fourrure au Canada, ont augmenté de 7,5 %, pour atteindre, au cours de l'hiver 2003-2004, des ventes records de 1,8 milliard de dollars américains. Les principaux importateurs de peaux de fourrure sont les États-Unis, la Corée, Hong Kong et l'Europe.

3.2 PROBLÉMATIQUES DU SECTEUR

À la suite d'une analyse du secteur, complétée par plusieurs discussions avec les deux associations d'éleveurs d'animaux à fourrure du Québec, les problématiques majeures du secteur s'expriment comme suit :

3.2.1 Normes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Dans une optique de développement durable, retrouver un équilibre entre le développement de l'agriculture, son acceptabilité sociale et le respect de l'environnement pour le bénéfice des générations futures, a été la voie privilégiée par le MDDEP pour préserver les ressources, l'eau et le sol. À cet égard, l'engagement pris dans la Politique nationale de l'eau, notamment dans le contexte du Règlement sur les exploitations agricoles, visait à atteindre un meilleur

équilibre entre les apports des fertilisants et les besoins des plantes. Cette approche, axée sur une gestion rigoureuse du phosphore à l'échelle de chaque entreprise agricole, a amené plusieurs problématiques dans le secteur de l'élevage des animaux à fourrure. Bien qu'elles soient absolument nécessaires, ces normes semblent limiter l'expansion pour certaines de ces petites entreprises.

Parallèlement, on observe, dans certaines municipalités régionales de comté (MRC) et municipalités, l'apparition d'une réglementation pour encadrer l'implantation de nouvelles installations d'élevage à fortes charges d'odeurs. Ces normes touchent, entre autres, les installations d'élevage, l'épandage de lisier solide et les lieux d'entreposage des fumiers à l'extérieur. Outre l'élevage de porc, le règlement s'applique également à l'élevage de vison et de renard. Ces règlements ont pour effet de restreindre considérablement les zones d'élevage à fortes charges d'odeurs.

3.2.2 *Disposition des animaux morts*

Comme l'abattage des animaux à fourrure s'effectue surtout en décembre, l'enfouissement des carcasses de façon sécuritaire et à peu de frais pose certains problèmes, l'incinération de ces carcasses étant jugée trop coûteuse. Quelques études sont en cours concernant le compostage des carcasses, mais cette nouvelle approche requiert un investissement financier important et un suivi sérieux de la part de l'éleveur.

3.2.3 *Constituants alimentaires*

La majorité des éleveurs utilise une ration conventionnelle (nourriture humide), comportant une quantité importante de produits et de sous-produits carnés frais ou congelés (poisson, poulet, abats et viandes rouges), mélangée avec une quantité de moulée. Généralement, la ration est composée de 80 % à 90 % de viande et de 10 % à 20 % de moulée. Le régime est adapté aux différentes périodes de production. Les différences d'une période à l'autre résident dans les proportions de viande et de moulée, les types de moulée utilisés, le coût et la disponibilité des constituants. Plusieurs éleveurs de renard tirent profit d'une alimentation à base de moulée durant toute l'année, complémentée par une certaine quantité de produits carnés durant la période de croissance et de maturation de la fourrure.

Depuis quelques années, la baisse des quotas de pêche et la rareté de certaines espèces de poissons, principalement de morue, ont créé une rareté des sous-produits de poissons, si bien que l'éleveur fait face à un problème important lorsque vient le temps de remplacer ces produits par d'autres ingrédients moins connus. De plus, en vertu de la nouvelle réglementation de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) qui entrera en vigueur progressivement durant l'année qui vient, les matières bovines à risque seront interdites de toute l'alimentation animale. Cette interdiction était devenue nécessaire pour combattre la maladie de la vache folle, connue sous le nom scientifique d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Comme ces matières bovines, qui constituent un des principaux ingrédients dans la ration, seront interdites de toute l'alimentation animale, l'éleveur devra faire face à un problème sérieux en matière d'alimentation.

En raison des changements à la réglementation sur l'utilisation de sous-produits animaux dans l'alimentation des animaux d'élevage, il y aura très peu de possibilités de recycler ces produits qualifiés de matières à risques spécifiés (MRS). Le fait de nourrir les animaux à fourrure carnivores, qui ne sont pas destinés à la consommation humaine, est un moyen efficace de briser la chaîne de réinfection par la production d'ingrédients alimentaires tout en contribuant au recyclage de déchets organiques et de sous-produits indésirables. Ainsi, l'industrie du vison et du renard représente une situation unique dans le sens qu'elle vise la production d'un article non alimentaire et que ses activités comportent un risque minimal de transmission dans la chaîne alimentaire.

3.2.4 Registre d'élevage

L'élevage des animaux à fourrure étant une activité pratiquée à temps partiel par une majorité d'éleveurs, très peu d'entre eux ont le souci de tenir des registres qui leur permettraient de connaître le potentiel de leurs animaux et d'accroître ainsi la productivité et, indirectement, la rentabilité de l'exploitation. Les registres, chez ceux qui en tiennent, sont majoritairement tenus manuellement et de façon très sommaire.

3.2.5 Programmes de soutien au développement et au transfert technologique

Au Québec, les budgets alloués à la recherche et au transfert technologique dans l'élevage des animaux à fourrure sont présents mais peu connus, si bien que les sommes d'argent disponibles sont peu utilisées. Le Programme d'appui financier aux associations de producteurs désignées du MAPAQ est un des programmes permettant l'émergence et la réalisation de projets novateurs et structurants de développement pour l'amélioration de la rentabilité et de la compétitivité de l'entreprise agricole.

3.2.6 Diversification de l'élevage par d'autres espèces d'animaux à fourrure

Comme plusieurs fourrures d'espèces indigènes sont présentement en très grande demande et ont conservé des prix de vente très élevés depuis plusieurs années, une diversification de l'élevage en élevant d'autres espèces d'animaux à fourrure indigènes au Québec pourrait être un atout important pour ces éleveurs. Étant donné l'équipement que ces derniers possèdent déjà, que ce soit les bâtiments, les cages et différents appareils connexes, et compte tenu de leur expertise relativement à la régie d'élevage et de leur grande connaissance de la reproduction, tout spécialement en ce qui a trait à l'insémination artificielle, cette diversification pourrait donner un nouveau souffle à l'élevage des animaux à fourrure. Actuellement, quelques éleveurs québécois désirent faire l'acquisition d'animaux à fourrure indigènes tels que le lynx et la martre sur leur ferme d'élevage.

Cependant, selon le Règlement sur les animaux en captivité de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (C-6.1.1) sous la juridiction du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP), seule la garde en captivité du renard et du vison d'élevage est permise, puisqu'elle ne requiert pas de permis spécifique, pourvu que le cheptel compte au moins 10 femelles en production. Pour les autres espèces d'animaux à fourrure indigènes, un permis spécial délivré par le Ministère pour la capture et la garde des animaux sauvages à des fins scientifiques, éducatives ou de gestion de la faune (SEG) est requis. Ce permis autorise une personne ou un organisme travaillant dans ces domaines à déroger, sous certaines conditions, à un ensemble d'interdictions légales ou réglementaires. Le titulaire d'un

permis SEG est tenu de respecter les conditions de son permis. Seul le permis SEG à des fins éducatives ou le permis SEG à des fins de gestion de la faune est accessible à l'éleveur. Comme le permis SEG à des fins éducatives requiert une infrastructure trop onéreuse, le permis SEG à des fins de gestion de la faune est la seule voie légale pour l'éleveur. Le but de ce permis comporte quatre (4) volets mais seule l'expérimentation d'un nouveau mode de gestion de la faune, notamment l'élevage expérimental d'animaux à fourrure dans le but d'acquérir des données techniques attestant la faisabilité de ce type d'élevage, est accessible. Une plus grande ouverture au niveau de ce règlement pourrait se faire afin d'aider les éleveurs à développer ce type d'élevage. Quelques provinces canadiennes, dont Terre-Neuve-et-Labrador, permettent déjà ce type d'élevage pour le lynx du Canada, notamment.

3.2.7 *Masse critique*

Puisque l'industrie québécoise est relativement petite, ce secteur risque de tomber en dessous du volume de production minimale indispensable à la viabilité de cette industrie. Au fur et à mesure que la production diminue :

- Il devient de plus en plus difficile de garantir la viabilité des enchères au Canada. Les producteurs devront se diriger vers des encans (Fur Harvesters, American Legend) autres que le NAFA, ce qui risquerait d'éliminer ou de réduire la marque distinctive des produits canadiens.
- Il y a moins d'argent pour la recherche, l'amélioration des produits, la commercialisation et la promotion des fourrures canadiennes. Les producteurs des provinces de l'Atlantique et des pays Scandinaves, bénéficiant de meilleurs budgets, orchestrent leur publicité en coopération, développent intensément de nouveaux produits et de nouveaux marchés tout en injectant des sommes d'argent importantes pour la recherche et le transfert technologique.
- La structure de production est menacée : les fournisseurs (de nourriture ou d'équipement spécialisé) risquent de se retirer des affaires, et ce, au détriment des autres élevages.
- Les spécimens de reproduction, qui prennent plusieurs années à se développer, risquent de disparaître, réduisant les possibilités des éleveurs de profiter de la hausse des prix et de la relance du marché. Les producteurs les moins performants ont été les premiers à quitter l'industrie, mais, depuis deux ans, plusieurs éleveurs d'expérience se sont retirés des affaires.
- L'expertise de pointe de nos éleveurs risque de se perdre. Les éleveurs du Québec sont très enviés par ceux des autres provinces canadiennes en ce qui a trait à l'expertise spécifique. La bonne maîtrise de l'insémination artificielle du renard et l'alimentation de cet animal à l'aide d'une moulée sèche figurent parmi les plus grands succès de nos éleveurs et représentent un atout sérieux pour promouvoir ce type d'élevage au Québec.
- L'équipement de base (bâtiment, cages) et la connaissance spécialisée en matière de fourrure peuvent difficilement être adaptés à d'autres champs d'activité.

En somme, il faut beaucoup plus de temps pour bâtir un secteur d'élevage de réputation internationale qu'il n'en faut pour le démanteler.

CONCLUSION

L'élevage des animaux à fourrure au Québec représente une activité agricole sous-développée qui a connu des soubresauts importants sur les plans de la popularité, de la production et du prix des peaux. Il s'agit d'une production non contingentée, avec un marché mondial (pour l'année 2004) qui génère, au Québec, un revenu de l'ordre de 91,3 millions de dollars en termes d'exportations totales, ce qui inclut les fourrures brutes et apprêtées ainsi que les manteaux et les accessoires. Les fourrures brutes représentent à elles seules 14,6 millions de dollars dont 3 millions de dollars proviennent exclusivement des fourrures produites en élevage. Cette production contribue également au maintien de l'équilibre écologique par la récupération des différents sous-produits animaux impropres à la consommation humaine. Cet élevage constitue donc une activité complémentaire de l'agriculture et des autres formes d'élevage.

